

N° 328/2023

**VILLE DE GRAND-CHARMONT**  
**(25200)**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 02 mai 2023

Le 02 mai 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 26 avril 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'excusés : 5

Nombre d'absent : 2

**VOTES**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAKHDER Nadia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, VIEILLE Laurent, NICOLET Josette, OCHIER Jean-Christophe

Etaient excusés :Madame CHETTAT BENATTABOU  
Monsieur GUILLEMET Jean-Louis  
Madame LAZAAL Zahia  
Madame SAUNIER Fanny  
Monsieur BOUDJEKADA Ismaëlpouvoir à Madame DZIERZYNSKI Aurélie  
pouvoir à Madame THIEBAULT Dominique  
pouvoir à Madame BESANÇON Colette  
pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul  
pouvoir à Monsieur VIEILLE LaurentEtaient absents : Monsieur DRIANO Christian, Madame TABECHE Yasmina.**Monsieur LOYSEAU David** est désigné secrétaire de séance**OBJET****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**  
**AUX ASSOCIATIONS (2<sup>ème</sup> attribution)**

La convocation du conseil a été faite le 26 avril 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 04 mai 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 04 mai 2023

**VILLE DE GRAND-CHARMONT**

Séance du conseil municipal du 02 mai 2023

**DÉLIBÉRATION n° 328/2023****Objet** : Subventions de fonctionnement aux associations (2<sup>ème</sup> attribution)

Le Rapporteur :

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide d'approuver une subvention de fonctionnement à l'association suivante pour l'année 2023:

Association sous Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de moyens (CPOM)	Subvention versée en 2022	Subvention 2023
Centre social des Francas du Doubs	120 000,00 €	120 000,00 €
<b>TOTAL (Compte 65748)</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2023 à l'article 65748.

Madame BESANÇON Colette étant membre de l'association concernée par l'attribution de la subvention visée ci-dessus, ne prend pas part au vote (pour elle-même ainsi que pour le pouvoir qu'elle a reçu de Madame LAZAAL Zahia).

Madame CHETTAT BENATTABOU étant membre de l'association concernée par l'attribution de la subvention visée ci-dessus, son pouvoir au profit de Madame DZIERZYNSKI Aurélie ne sera pas exercé par cette dernière pour le vote de cette délibération.

Le nombre de votants pour cette délibération est donc de 24.

**À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal statue et valide la subvention visée ci-dessus.**

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER.

  


Le secrétaire de séance,  
David LOYSEAU.

